

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT
DU
RAINCY

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille quinze le seize décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Bruno BESCHIZZA, Maire d'Aulnay-sous-Bois,

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 53

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui à la porte de
la Mairie le compte rendu
sommaire de la séance du Conseil
Municipal du 16 décembre 2015
et qu'il a été fait ... observation.

Le 23 décembre 2015,

PRESENTS : M. BESCHIZZA – Mme MAROUN (sortie lors de la présentation de la délibération N° 43 et lors du vote de la délibération N° 63) – M. CANNAROZZO – Mme LAGARDE – M. AYYADI (sorti lors du vote de la délibération N° 56) – Mme DELMONT-KOROPOULIS – M. CHAUSSAT – Mme FOUQUE – M. RAMADIER – Mme BELMOUDEN – M. FLEURY – Mme RODRIGUES (sortie lors du vote des délibérations n° 21 – 22 – 25 à 27) – M. GIAMI – Mme SAGO (sortie lors du vote de la délibération N° 64 et lors du débat sur la délibération N° 65) – M. CAHENZLI (sorti lors du vote des délibérations n° 26 et 27) – Mme PINHEIRO – M. PALLUD – Mme MONTEBAULT – M. EL KOURADI – Mme ISIK – M. MORIN (sorti lors du vote de la délibération N° 37 – lors de la présentation de la délibération N° 39 et lors du vote des délibérations N° 41 – 61 et 62) – Mmes BARTHELEMY – NICOT (sortie lors du vote de la délibération N° 56) – MM. PACHOUD – LECAREUX (sorti lors de la présentation de la délibération N° 39) – Mme MOREAU – MM. BEZZAOUYA – CORREIA – MICHEL – Mme MARQUETON – M. MARQUES (sorti lors du vote de la délibération N° 64) – Mmes DRODE (sortie lors du vote des délibérations N° 37 et 48) – RADE (sortie lors de la présentation de la délibération N° 39 – lors du vote des délibérations N° 41 et 64 et lors de la présentation de la délibération N° 65) – MM. LORENZO (sorti lors du vote des délibérations N° 41 et 64) – ATTIORI – Mmes LANCHAS-VICENTE – GIMENEZ – M. SANOGO (sorti lors du vote des délibérations n° 25 à 27) – Mme MISSOUR – M. TELLIER (sorti lors du vote des délibérations N° 21 – 22 – 25 – 26 et 62) – Mme SADKI – M. MOZER – Melle LABBAS (sortie lors du vote de la délibération N° 26) – Mmes DEMONCEAUX (partie à 20h53 – à partir de la délibération N° 46) – QUERUEL – MM. HERNANDEZ – GOLDBERG (arrivé à 19h35 – à partir de la délibération N° 20) – CHALLIER – Mme BEZZAOUYA – Melle ABDELLAOUI (arrivée à 22h10 à partir de la délibération N° 57 – sortie lors du vote des délibérations N° 61 à 64 et lors du débat sur la délibération N° 65).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

MANDANTS

M. SEGURA
Mme DEMONCEAUX
M. GOLDBERG
M. LAOUEDJ
Mme FOUGERAY

MANDATAIRES

M. CHALLIER
Mme QUERUEL (à partir de 20h53 – dél. N° 46)
Mme DEMONCEAUX (jusqu'à 19h35 – dél. N° 20)
Melle ABDELLAOUI (à partir de 22h10 – dél. N° 57)
Mme BEZZAOUYA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame ISIK a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et du rapport sur l'activité du service public de l'assainissement de l'année 2014 (délibération n°39),

de la présentation du rapport annuel d'activité et du rapport financier 2014 du service délégué de production et de distribution d'énergie calorifique sur le territoire de la ville – Société AES (*délibération n°43*),

de la présentation du rapport annuel d'activité et du rapport financier 2014 du service délégué du stationnement – Société URBIS PARK (*délibération n°46*),
du débat sur les orientations stratégiques (*délibération n°65*),

PROCEDE

à l'élection, par scrutin de liste à la plus forte moyenne de :

- 2 Conseillers Métropolitains à la Métropole du Grand Paris (*délibération n°57*),
- 16 Conseillers de Territoire complémentaires à l'Etablissement Public Territorial 7 (*délibération n°58*),

par les délibérations suivantes, A L'UNANIMITE :

AUTORISE

le Maire, à signer :

- la convention cadre et le contrat d'objectifs avec le Département de Seine-Saint-Denis concernant l'organisation de la prévention spécialisée sur les quartiers suivants : Rose des Vents, Europe-Etangs-Merisiers, Gros Saule et Mitry-Ambourget (*délibération n°2*),
- la convention pluriannuelle relative aux mesures de réparation pénale au sein des services municipaux, en partenariat avec la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (*délibération n°3*),
- les conventions de partenariat et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèche (PPICC), pour la période de 2015 à 2017 (*délibération n°13*),
- la convention d'objectifs et de financement, dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis, au titre de l'année 2015/2016 (*délibération n°14*),
- la convention avec l'hôpital de jour de psychiatrie infanto-juvénile Robert Ballanger concernant l'accueil de deux enfants accompagnés de deux soignants à la bibliothèque Elsa Triolet (*délibération n°16*),
- la convention avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France au titre de l'aide au fonctionnement de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » relative à la perception d'une subvention de 48 000 €, au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°17*),
- le protocole d'accord transactionnel avec les sociétés AXANTIS OFFICE SOLUTION, XEROX et XEROX FINANCIAL SERVICES concernant la location et la maintenance du copieur noir & blanc Xerox 4110 et du copieur couleur DC 700 et SOFT EFI (*délibération n°29*),
- la convention de branchement et de déversement des eaux des ouvrages communaux avec le Conseil Départemental concernant des travaux de raccordement du collecteur d'eaux usées communal du boulevard Lefèvre sur le collecteur d'eaux usées sis rue Honoré Sohier (*délibération n°42*),

- l'avenant n°1 à la convention de partenariat concernant un complément de subvention de fonctionnement au profit de l'Association Club de Badminton d'Aulnay, au titre de l'année 2015 (*délibération n°51*),
- les conventions de partenariat relatives à l'attribution d'un acompte sur la subvention 2016 aux associations sportives suivantes : Amis Gymnastes d'Aulnay, Aulnay Handball, Aulnay Fusion Basket, Cercle d'Escrime d'Aulnay, Club de Badminton d'Aulnay-sous-Bois, Club Municipal Aulnaysien des Sports Athlétiques, Comité Sports et Loisirs, CSL Aulnay Football Club, Dynamic Aulnay Club, Espérance Aulnaysienne, Football Club Aulnaysien et Rugby Aulnay Club (*délibération n°52*),
- les avenants de prolongation aux conventions de partenariat et d'objectifs 2015 relatifs à l'octroi d'un acompte sur la subvention 2016 aux associations suivantes : AEPC, ACSA, CREA, CREO, FEMMES RELAIS, IADC, MAISON JARDIN SERVICE, MEIFE, MENAGE ET PROPLETE, MISSION VILLE, OFFICE DU TOURISME et SADDAKA (*délibération n°53*),

le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 avant le vote du Budget Primitif Ville, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2015 (*délibération n°34*),

ACCEPTTE le don de Monsieur LOMBART au profit du foyer résidence Les Tamaris (*délibération n°4*),

ADOPTE la participation financière des seniors aux séjours vacances, au titre de l'exercice 2016 (*délibération n°5*),
 les barèmes des participations familiales aux séjours avec nuitées des élèves scolarisés, au titre de l'année 2015/2016 (*délibération n°11*),
 la fin de la convention relative à la prise en charge des personnels municipaux par le service social du Centre Interdépartemental de Gestion (*délibération n°27*),
 la décision modificative n°5 du Budget Principal Ville (*délibération n°31*), et la décision modificative n°2 du Budget annexe Assainissement (*délibération n°32*), au titre de l'exercice 2015, afin d'assurer la bonne continuité des dépenses communales,

DECIDE l'attribution du nom de « Salle Edith Kempa » à la salle polyvalente du foyer-club André Romand (*délibération n°6*),
 le reversement des recettes des animations concernant les entrées pour le concert du CAP le 11 décembre 2015 et les entrées à la patinoire le 12 décembre 2015, dans le cadre du Téléthon 2015 au bénéfice de l'Association Française contre les Myopathies – AFM (*délibération n°7*),
 le versement de subventions municipales en faveur de projets éducatifs des collèges Simone Veil, Christine de Pisan, Claude Debussy, Pablo Neruda et Gérard Philipe (*délibération n°8*),
 l'attribution de subventions, au titre de l'année 2015, au :

- Réseau d'Education Prioritaire Nord (*délibération n°9*),
- Réseau d'Education Prioritaire + Neruda (*délibération n°10*),

l'attribution d'une indemnité journalière aux enseignants pour les séjours avec nuitées, au titre de l'année 2015/2016 (*délibération n°12*),
le remboursement forfaitaire des documents empruntés sur le Réseau des Bibliothèques par les usagers, en cas de perte, de dégradation ou de leur non restitution : 15 € pour un livre et 30 € pour un DVD (*délibération n°15*),
l'allocation de bourses aux athlètes de Haut Niveau des associations sportives aulnaysiennes (*délibération n°18*),
la vente de matériels pédagogiques, de sécurité et d'entretien du stade nautique (*délibération n°20*),
la mise en place d'un dispositif destiné à aider, en termes d'absence, les agents communaux parents d'un enfant gravement malade, applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 (*délibération n°25*),
la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal, au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°28*),
la résiliation de l'adhésion de la Ville à l'Association FORUM pour la Gestion des Villes et des Collectivités Territoriales, à compter de l'année 2015 (*délibération n°33*),
l'exonération totale de l'impôt à l'occasion des manifestations sportives organisées sur le territoire de la commune pour l'année 2016 (*délibération n°35*),
l'allocation d'un acompte à la subvention 2016 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), recouvrant la période de janvier à avril 2016 (*délibération n°38*),
le maintien du taux de la taxe communale d'assainissement 2015, pour l'année 2016 (*délibération n°40*),
la mise à la réforme des véhicules du parc de la ville (*délibération n°44*),
l'adhésion à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » des communes extérieures au SIIPEREC (*délibération n°47*),
le versement de subventions aux associations locales et au Fonds d'Initiative Associative au titre de l'année 2015 (*délibération n°50*),

APPROUVE le transfert de la subvention de l'Association Comité Sports et Loisirs au bénéfice de l'Association CSL Aulnay Football Club, au titre de l'exercice 2015 (*délibération n°19*),
le cahier des charges sur la rétrocession d'un droit au bail du local commercial situé 6/8 rue Isidore Nérat (*délibération n°23*),
le schéma départemental d'accueil des gens du voyage (*délibération n°45*),
la modification des statuts du SITOM93 et **DECIDE** l'adhésion aux compétences à la carte « études et actions en matière de propreté, prévention des déchets », à compter du 31 décembre 2015 (*délibération n°48*),
la modification des statuts du SEAPFA et, l'unification et la confortation de la compétence du SEAPFA en matière de géothermie (*délibération n°49*),
le principe de lancement d'une procédure de modification simplifiée du PLU afin d'élargir la marge de recul le long de l'autoroute A1 et de créer un espace vert planté (*délibération n°62*),
la cession de deux propriétés communales sises 16 et 18 rue Roger Salengro (*délibération n°63*),

PRONONCE la désaffectation et le déclassement d'emprises à usage d'espace public sis 2/4 rue Jean Le Corbusier, 1-3-5 rue Jean Orcel et 2 rue des Frères Lumières, préalablement à la cession au profit d'Aulnay Habitat (*délibération n°24*),

SOLLICITE une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) concernant les travaux de reliure et de restauration de documents d'archives (*délibération n°30*),
une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement des travaux dans le domaine privé pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement (*délibération n°41*),

ACCORDE la garantie de la Ville à l'Office Public d'Habitat d'Aulnay-sous-Bois concernant le prêt de refinancement de la Caisse d'Epargne (*délibération n°36*),

DEMANDE au futur Etablissement Public Territorial 7 (EPT 7) de reprendre et achever la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme (*délibération n°56*),

par les délibérations suivantes, A LA MAJORITE :

FIXE le montant de la redevance télésecurité applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 (*délibération n°1*),

APPROUVE l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail non alimentaire :

- les 20 et 27 décembre 2015 (*délibération n°21*),
- les 10 et 17 janvier, 26 juin, 3 juillet, 4 et 11 septembre, 13, 20 et 27 novembre, 4, 11 et 18 décembre 2016 (*délibération n°22*),

le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé (*délibération n°55*),

la définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation préalable concernant le projet d'aménagement du secteur PSA et **DECIDE** d'engager la concertation préalable (*délibération n°60*),

la cession du foncier Pecoroni situé 2-10 avenue Paul Langevin, 12 place Abrioux et du pavillon sis 13 place Abrioux (*délibération n°64*),

DECIDE la mise en place et la fixation des conditions d'attribution de l'indemnité de départ volontaire (*délibération n°26*),

ACCORDE la garantie de la Ville à l'Office Public d'Habitat d'Aulnay-sous-Bois concernant l'emprunt contracté auprès de la Banque Postale Crédit Entreprises pour financer le rachat de patrimoine à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat DOMAXIS d'un ensemble immobilier sis 151 route de Mitry/mail du Docteur Pascarel (*délibération n°37*),

EXPRIME

son intention, suite à l'avis du Préfet relatif au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH), de participer de manière volontaire et raisonnée à l'effort francilien pour la création de logements, avec une forte exigence liée à la qualité urbaine, architecturale et à leur positionnement sur le territoire (*délibération n°54*),

AUTORISE

le Maire, signer :

- l'accord cadre avec la Préfecture de Seine-Saint-Denis concernant le projet d'aménagement du secteur PSA (*délibération n°59*),

le Maire, à réaliser un inventaire des biens immobiliers susceptibles de faire l'objet d'un apport en nature au profit de la SEMAD (*délibération n°61*),

LE CONSEIL MUNICIPAL,**PREND**

connaissance :

des décisions n°594, 674 à 736 et 738 à 760 et 762 à 763 inclus concernant :

- l'abrogation de la décision n°246 relative au transfert de bail civil accordé à Pôle Emploi, au profit de la SEMAD et portant sur l'immeuble sis 26 rue Louise Michel/15 boulevard de Gourgues,
- la mise à disposition temporaire et gratuite de la salle polyvalente de l'école Anatole France, au profit de l'Ambassade de Pologne, le 25 octobre 2015, dans le cadre de l'élection législative,
- l'étude pré-opérationnelle concernant l'aménagement des espaces publics aux abords de la copropriété La Morée (Alexandre ELEFANT Architecture),
- la prise en charge et la gestion de chats errants sur le domaine privé à Aulnay-sous-Bois (Fondation CLARA),
- les prestations relatives à l'organisation, par l'école d'art Claude Monet, de l'exposition « Faites-moi une fleur ! » organisée à l'Hôtel de Ville du 2 novembre au 1^{er} décembre 2015 :
 - le prêt de 9 œuvres d'art par le Centre Pompidou,
 - la mise en lumière de l'exposition (Société UNDERSHOW),
 - le transport des œuvres (Société TMH),
- la réalisation de travaux à la Cuisine Centrale, au niveau du quai de réception des marchandises, (SAS SERRA BATIMENT et SAS SERRA),
- l'organisation de diverses manifestations au parc Dumont, dans le cadre de la Fête de l'Arbre 2015 :
 - le pot d'inauguration, les 17 et 18 octobre 2015 (Association O'LUDOCLUB),
 - l'animation de tournage et l'atelier de fabrication de médaillons en bois (Atelier Le Bois Soleil),
 - le spectacle d'animation de sculptures à la tronçonneuse (M. Pascal LESAGE),
 - l'atelier « exprimons notre lien affectif » (Association Terre Native),
 - l'atelier de construction de structures avec planchettes en Kapla (Centre KAPLA),
 - l'animation concernant le parcours dans les arbres (Société DEFIS-SPORTS),

- les prestations de son et lumière pour la cérémonie des vœux de la Municipalité, au titre de l'année 2016 et renouvelable jusqu'en 2019 (Société UNDERSHOW),
- la collecte et le retraitement des déchets mercuriels et métalliques générés par l'activité dentaire du CMES Louis Pasteur et le Centre dentaire d'Emmaüs (Société ALLIATECH DENTAL),
- l'achat de fournitures Beaux-Arts pour les besoins de l'école d'art Claude Monet (Société BERTY ET CIE),
- l'achat d'un système d'alarme sans fil pour les expositions temporaires (Société AL SECURITE),
- la prise en charge des frais de la formation ADAGIO des agents du Service Elections et Affaires Militaires (Société ARPEGE),
- le contrat de ligne destiné à couvrir les besoins en trésorerie de la Ville (la Caisse d'Epargne),
- la création d'une régie de recettes auprès de la Société URBIS Park Services pour l'encaissement des produits liés au stationnement payant de voirie, à compter du 15 octobre 2015,
- la mission de sécurité ferroviaire pour l'aménagement du passage souterrain de la gare (l'EPIC SNCF RESEAU),
- l'organisation d'un séjour à Strasbourg, au titre des actions de prévention de la délinquance, dans le cadre de la promotion de la citoyenneté et l'accès au droit auprès des jeunes en mettant en place des actions ludiques et pédagogiques (Association pour la Promotion de la Citoyenneté des Enfants et des Jeunes),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du volet opérationnel du Contrat unique (Société INGEROP),
- l'organisation par le Réseau des Bibliothèques :
 - d'une rencontre-projection, le 5 novembre 2015, dans le cadre de la manifestation nationale du « Mois du film documentaire 2015 » (Mme Alexia PECOLT),
 - de spectacle de contes de Noël, les 15, 16 et 19 décembre 2015 (Association APMA-MUSIQUE – Association « Il n'était pas une fois, il est maintenant » - Compagnie TOUK TOUK),
- la remise par le Réseau des Bibliothèques à deux formatrices bénévoles de bons d'achat de livres en contrepartie de prestations de formations de Français Langue Etrangère (FLE) rendues à titre gracieux, au titre de l'année 2014/2015,
- la fourniture de 6 caméras piétons et accessoires pour la Police Municipale (Société EXAVISION),
- l'achat du logiciel pour la gestion de la TLPE et ODP (Société ILTR),
- l'indemnisation d'un administré victime d'une dégradation de son bien privé, dans le cadre de la responsabilité civile de la Ville,
- l'emprunt de 8 000 000 € contracté auprès de la Banque Postale et l'emprunt de 2 000 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, afin de financer les investissements de la Ville,

- la signature des marchés passés en procédure adaptée, concernant :
 - la désignation d'un géotechnicien pour une campagne de reconnaissance de sols et diagnostic de pollution des sols en vue de la création d'un équipement multi modal au stade Balagny (Société ABROTEC),
 - l'organisation par la Maison de l'Environnement de diverses manifestations :
 - le spectacle « Le congrès international des énergies et rêves du futur », le 11 octobre 2015 (Association La Droguerie Moderne Théâtre),
 - les ateliers créatifs parents-enfants, les 22 et 23 octobre 2015 (Mme ZAMPOLI Sylvie),
 - l'animation d'un atelier créatif, le 10 octobre 2015 (Mme Brigitte MARTIN),
 - l'exposition sur le dérèglement climatique du 5 octobre 2015 au 29 janvier 2016 (Société CLE DE VOUTE DEVELOPPEMENT),
 - la mise à disposition d'éléments d'exposition réalisés par le collège Jules Verne de Rueil-Malmaison, dans le cadre de l'exposition sur le changement climatique du 5 octobre 2015 au 29 janvier 2016,
 - l'animation d'ateliers créatifs proposés aux écoles entre le 9 et le 30 novembre 2015, dans le cadre de la sensibilisation à l'environnement (Mme Nausicaa FAVART-AMOUROUX),
 - l'animation d'un spectacle pour jeune public, le 20 décembre 2015, sur le thème du dérèglement climatique (Association COMPAS AUSTRAL),
 - l'animation d'un atelier « économies d'énergie » et la tenue de permanences info-énergie thermographie, les 21 novembre et 19 décembre 2015, sur le thème des économies d'énergie (Institut Croix Rouge Insertion – IDEMU),
 - l'animation d'un atelier « Récup' textile », le samedi 21 novembre 2015 (Association 2MAINS Ressourcerie),
 - l'animation d'un spectacle jeune public les 22, 23 et 24 novembre 2015 (Compagnie THEATRE A CIEL OUVERT),
 - l'enlèvement et l'élimination des déchets dangereux du Centre Technique Municipal, au titre de l'année 2015/2016 et renouvelable jusqu'en 2019 (TRIADIS SERVICES),
 - les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles du Monde « Le Cap » concernant les manifestations suivantes :
 - le concert de MEETING POINT avec la participation de GASANDJI ET AMEN VIANA, le 2 octobre 2015 (Association MAAD 93),
 - la représentation de DROOP LION ET GLADIATORS, le 18 octobre 2015 (Société Cartel Concerts),
 - le concert de FEU CHATTERTON, le 10 octobre 2015 (Société Asterios Spectacles),
 - le concert de DEBA DEMBA, le 27 novembre 2015 (Association AFRICOLOR),
 - les ateliers d'apprentissage et de pratique de la guitare, au 4^{ème} trimestre 2015 (Association ART'VERNE),

- les ensembles du Cap programmés les 22 septembre et 11 décembre 2015 (Association ART'VERNE),
 - les services de répétition des ensembles du Cap, pour le 4^{ème} trimestre 2015 (Association ART'VERNE),
 - les prestations techniques de régie lumière pour le 4^{ème} trimestre 2015 (SARL VNS),
 - l'action d'éveil musical et de sensibilisation à la percussion, pour le 4^{ème} trimestre 2015 (Société SMARTFR LA NOUVELLE AVENTURE),
 - le concert de VIANNEY, le 7 novembre 2015 (Société ZOUAVE SPECTACLES),
 - la représentation de TOUMANI et SIDIKI DIABATE, le 4 novembre 2015 (Société CARAMBA SPECTACLES),
- l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation du Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et le suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) de la Ville, au titre de l'année 2015, reconductible jusqu'en 2018 (Société ERM),
 - le conseil, l'assistance et la formation méthodologique pour la mise en œuvre du projet d'administration de la ville (Société MAPS CONSULTANTS),
 - la location de motifs d'illumination, au titre de l'année 2015/2016 et renouvelable éventuellement jusqu'en 2017/2018 (Société BLACHERE ILLUMINATIONS),
 - la réalisation du plan périmétrique et du procès verbal de délimitation au 3 avenue de la Croix Blanche, dans le cadre de la vente d'une propriété communale (Cabinet « Didier BOUCHER », géomètre),
 - l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux, au titre de l'année 2011/2012 et renouvelable jusqu'en 2014/2015 – Avenant n°3 (Société AXIMA),
 - le retrait de la décision de résiliation n°400 du 3 mars 2015 relative aux prestations de nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, au titre de l'année 2014/2015 et renouvelable jusqu'en 2017/2018 (Lot n°1 : Société GUILBERT PROPLETE),
 - l'organisation du marché de Noël, au titre de l'exercice 2015 et renouvelable jusqu'en 2018 (Société LES MARCHES DE LEON),
 - l'achat et la livraison de fournitures et de petits matériels Beaux-Arts et gravure, au titre de l'année 2015/2016 et renouvelable jusqu'en 2016/2017 (Société LE GEANT),
 - la réalisation de relevés topographiques complets pour les secteurs Vélodrome et Balagny (Cabinet Didier BOUCHER),
 - la réalisation de diagnostics techniques au 12 place Jean-Claude Abrioux et 2 à 8 avenue Paul Langevin, dans le cadre de la vente de propriétés communales (Cabinet « ALTIUS),

- la mission d'évaluation du Plan de Sauvegarde de la copropriété du Gros Saule dite « Savigny Pair » et de la définition des suites opérationnelles (Société VILLE ET HABITAT),
 - la fourniture de produits de marquage routier, au titre de l'année 2015 et renouvelable jusqu'en 2019 (Société SIGNATURE SAS),
 - les travaux d'entretien de la signalisation horizontale, au titre de l'année 2016 et renouvelable jusqu'en 2019 (Société SIGNATURE SAS),
 - l'assistance et la maintenance des logiciels suivants utilisés par les services de la Ville :
 - INFOCET/FITERE, INTOTH et INFOTF (Société A6CMO),
 - de dessin assisté par ordinateur (Société GEOMAP-IMAGIS),
 - la relance suite à déclaration sans suite de l'organisation de séjours-vacances pour l'année 2016 (Lots n°1 et 2 : Société FJ TRAVELS-ART DU VOYAGE – Lot n°3 : Société REALTOURS),
 - la réfection et la création de sols amortissants dans les aires de jeux, au titre de l'exercice 2016 et renouvelable jusqu'en 2019 (Société SJE),
- la signature des marchés d'appel d'offres ouvert, concernant :
 - la fourniture et l'entretien du matériel technique et spécifique pour les agents du cadre emploi de la Police Municipale de la ville, au titre de l'année 2015, renouvelable jusqu'en 2018 (Société GK PROFESSIONAL),
 - l'assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre des études urbaines et opérationnelles, en vue d'une gestion dynamique du patrimoine de la ville (Société ACTIPOLIS CAMOFOR),
 - la maintenance pour 2 classeurs automatiques de marque Electroclass, au titre de l'année 2016 et renouvelable en 2017 et 2018 (Société ELECTROCLASS),
 - l'entretien et les réparations de la voirie, au titre de l'année 2013 et renouvelable jusqu'en 2016 – Avenant n°2 (Société EMULITHE),
 - les prestations de travaux d'impression des différents supports écrits de la ville, au titre des années 2015/2016 et renouvelable jusqu'en 2018/2019 (Lots n°1 et 2 : Société Imprimerie Edgar – Lot n°3 : Société Direct Impression),
 - les travaux d'entretien courant, de mise aux normes, neufs et divers, tout corps d'état, au titre de l'année 2015-2016 et renouvelable jusqu'en 2018-2019 (Diverses sociétés),

- la signature des marchés passés en procédure négociée, concernant :
 - l'assistance et la maintenance des logiciels suivants :
 - Erp21 et Covermat (Société CONCEPT DEVELOPPEMENT),
 - COVADIS (SAS GEOMEDIA),
 - ESABORA AS (Société ESABORA),
 - TERRITORIA (Société WEBNET),
 - OXALIS (SAS OPERIS),
 - le retrait de la décision de résiliation n°401 du 3 mars 2015 concernant les prestations de nettoyage et à l'entretien des bâtiments communaux, au titre de l'année 2012/2013 renouvelable jusqu'en 2015/2016 (Lot n°2 : Société CLEAN CONFIANCE),
 - l'étude pour l'élaboration d'un plan de circulation et de stationnement (Société EGIS FRANCE),

Lors de la séance du Conseil Municipal, une suspension de séance est observée de 22 h 30 à 22 h50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 17 décembre 2015 à 00 h 10.



Bruno BESCHIZZA